

Fonds de compensation pour la TVA

Eligibilité des dépenses de fonctionnement

Entretien des bâtiments publics

Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable	Inéligible
615221	<p>* Dépenses réalisées par une entreprise (hors contrat annuel) :</p> <p>* Travaux réalisés en régie se définissant comme une production immobilisée, c'est à dire pouvant être qualifiés d'immobilisation au sens de la circulaire du 26 février 2002 :</p> <p>* sur un bâtiment du domaine public et affecté à un service public (hôtel de ville, école, musée, maison de retraite, office de tourisme, églises...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - réfection des peintures - réparation (ex. réparation partielle de toiture) - réaménagement intérieur (modification cloisons, sols, carrelage, parquet, moquette...) - frais d'entretien et de réparation des chaudières, de l'électricité, de la plomberie, du chauffage, des ascenseurs (hors contrat de maintenance) - remplacement d'éléments essentiels (électricité, cumulus, chauffe-eau, radiateur, ventilation, plomberie) - débouchage des canalisations 	<p>615228</p> <p>61521</p> <p>61524</p> <p>6022</p> <p>6063</p> <p>6068</p> <p>6411</p> <p>616</p> <p>6282</p> <p>6283</p> <p>611</p> <p>6135</p> <p>611</p> <p>611</p> <p>60611</p> <p>60612</p> <p>60613</p> <p>60621</p> <p>61558</p> <p>2188</p> <p>6156</p> <p>6156</p>	<p>* sur un bâtiment du domaine privé, productifs de revenus, immeubles de rapport</p> <p>* sur un terrain entourant un bâtiment public (prestations de tonte de pelouses, d'arbres, de haies, élagage, débroussaillage, clôtures, portillons...)</p> <p>* sur un espace public aménagés (parc, jardins, cimetière, terrain de sport...)</p> <p>* sur une infrastructure de transport (chemins de fer, métros, ports)</p> <p>* sur les aménagements hydrauliques (barrages, digues)</p> <p>Travaux réalisés en régie par le personnel communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat de fournitures d'entretien et de petit équipement concourant à la réalisation de travaux d'entretien (peinture, accessoires, ampoules, prise électrique...) - astreinte du personnel <p>Autres dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrat d'assurance - frais de nettoyage, de balayage, de gardiennage, intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation... - location de matériel - nettoyage des gouttières, ramonage des cheminées, vidange des fosses et bacs dégraisseurs - diagnostic amiante - frais relatifs à l'abonnement et à la consommation (eau, électricité, chauffage, combustible) <p>Entretien et réparation sur bien mobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> - alarme anti-intrusion, vidéosurveillance, illumination de Noël, électroménager, climatiseur, store, horloges, hotte (dégraissage), détecteur incendie, défibrillateur - acquisition d'extincteurs - réparation et entretien des extincteurs <p>Contrat de maintenance (redevances dans le cadre d'un contrat d'entretien)</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle annuel réglementaire obligatoire (vérification annuelle de sécurité, d'électricité, des extincteurs, des ascenseurs...) - contrôle annuel des systèmes de chauffage P1 P2 P3 - contrat de maintenance informatique (logiciel)

Entretien de la voirie

Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable	Inéligible
615231	<p>* Dépenses réalisées par une entreprise (hors contrat annuel) :</p> <p>* Travaux réalisés en régie se définissant comme une production immobilisée, c'est à dire pouvant être qualifiés d'immobilisation au sens de la circulaire du 26 février 2002 :</p> <p>- dépenses d'entretien de la chaussée : (voies communales et départementales, chemins ruraux, pistes cyclables, voies de tramways)</p> <ul style="list-style-type: none"> - réparation, consolidation, renouvellement ou réfection des couches de base et surface, réfection des joints, rebouchage nid de poule <p>- dépenses réalisées sur les accessoires de la chaussée : (ponts fixes et tunnels (relient la voirie), bacs ainsi que leurs quais et voies d'accès (relient la voirie), trottoirs, bouches d'égouts, les talus, les accotements, les fossés, mûrs de soutènement, clôtures, murets, les ralentisseurs, panneaux de signalisation, poteaux, pylônes, candélabres, corbeilles à papier, bacs à fleurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - élagage, fauchage, débroussaillage - entretien de la végétation des talus et des accotements - réfection et réparation des trottoirs, des pistes cyclages - aires de stationnement - réfection et entretien des ouvrages des écoulements des eaux (caniveaux, fossés, puisards, aqueducs, ponceaux, drains) - réparation et réfection localisés des ponts - remise en état de la signalisation, travaux de peinture 	<p>60633</p> <p>611</p> <p>6135</p> <p>617</p> <p>611</p>	<p>- achat de fournitures et matériels d'entretien pour la réalisation de travaux de voirie</p> <p>- frais de balayage, déneigement, salage de la voirie, tonte, enlèvements gravats</p> <p>- location de matériel</p> <p>- recherche de marnières (non suivi d'investissement)</p> <p>- ramassage des poubelles</p>

Entretien des réseaux (à compter du 01/01/2020)

Imputation comptable	Eligible	Imputation comptable	Inéligible
615232	<p>* Dépenses réalisées par une entreprise (hors contrat annuel) :</p> <p>* Travaux réalisés en régie se définissant comme une production immobilisée, c'est à dire pouvant être qualifiés d'immobilisation au sens de la circulaire du 26 février 2002 :</p> <p>- dépenses courantes d'entretien et de réparation concernant la partie d'un ouvrage pouvant contenir des éléments linéaires de canalisation, des équipements ou accessoires de branchement</p> <p>- travaux d'entretien sur les réseaux de distribution eux-mêmes (canalisations aériennes ou souterraines, installations annexes, branchements, colonnes montante et dérivations individuelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau d'eau (commune de moins de 1000 hab-non assujettie TVA) - réseau d'assainissement (l'assujettissement à la TVA est optionnel) - réseau d'éclairage public - réseau d'électrification, téléphonie, internet (sans TVA déductible) - réseau de gaz, de chauffage et de climatisation (sans TVA déductible) <p>ex. : nettoyage, pompage, vidange et curage des réseaux</p>	<p>6156</p> <p>60 ; 61 64</p>	<p>- réseau d'eau des communes de plus de 3000 hab - assujetti TVA</p> <p>- réseau d'assainissement assujetti à la TVA</p> <p>- réseau EDF (raccordement de particuliers)</p> <p>- dépenses de maintenance réalisées dans le cadre d'un contrat de maintenance</p> <p>- dépenses de maintenance/d'entretien réalisés par le personnel communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> * achat de différentes fournitures * charges de personnel

Dépenses d'informatique en nuage « CLOUD » (à compter du 01/01/2021)

6512 (65811 en M52)	<p>Le cloud computing, en français l'informatique correspond à l'accès à des services informatiques (serveurs, stockage, mise en réseau, logiciels) via Internet (le « cloud » ou « nuage ») à partir d'un fournisseur. Il existe trois type de contrat (IaaS, SaaS, PaaS) :</p> <p>* Contrat « IaaS » Infrastructures as a service : consiste à utiliser l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données...) par le biais d'une connexion internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance de traitement ou de calcul en nuages (machines virtuelles, container et orchestration, serveurs physiques dédiés, serveurs privés virtuels, plateforme de gestions de données de connexion...) - Capacité de stockage en nuages (stockage en mode bloc, mode objet, stockage de fichier, archivage, sauvegarde et restauration de données, passerelles de gestion d'exposition de données et service de transfert de données (Google drive, iCloudDrive, OneDrive, AmazonDrive, NextCloud, Box, DropBox...) - hébergement de site internet (Red Hat IBM, AWS, OVH Web Cloud...) - Licences logicielles de gestion d'infrastructures (hors logiciels métiers) : licences récurrentes à payer pour les logiciels permettant l'exploitation des serveurs physiques ou virtuels - Services de mise à jour automatisée et de maintenance de l'ensemble des prestations susmentionnées - Activités d'exploitation <u>automatisées</u> (hors logiciels métiers) 	6518 (65818 en M57)	<p>* Contrat « SaaS » Software as a service : consiste à utiliser un logiciel à distance par le biais d'une connexion à internet tout en bénéficiant de tous les services et expertises liés. Il n'a pas pour objet de transférer la licence d'exploitation d'un logiciel ; il donne uniquement un droit d'utilisation du logiciel <i>via</i> le droit d'accès à une plate-forme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licence logiciel métier : Adobe, Microsoft Word/Excel/PowerPoint/Office/Office360, MarcoWeb, Mindview, Sage, Factorial, Axonaut ... - Abonnements logiciels métier : Fast Docapost (Fast @ctes, Fast helios, Fast famille), Marcoweb, Sagecloud cosil, Geocadastre, ... <p>* Contrat « PaaS » Infrastructures as a service : consiste à utiliser l'ensemble de l'architecture d'exécution d'un hébergeur (serveurs, stockage, mémoire vive, bande passante, mais aussi l'ensemble des applications middleware comme le système d'exploitation, les moteurs de bases de données et le serveur web) ; il s'agit donc d'un contrat IaaS plus dimensionné.</p> <p>Autres dépenses :</p> <p>Coûts de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation : - énergie : Consommation électrique, facturée généralement au KW/h ; - télécommunications/Réseau : Consommation réseau, entrant et sortant, facturée généralement au gigaoctet; - Maintenance (énergie/climatisation) : Emploi du personnel garantissant la maintenance et le support des systèmes d'approvisionnement électrique et de la climatisation ; - Services de connectivité réseau en vue de l'utilisation de services d'infrastructure de l'informatique en nuage ; - trafic réseau entrant et sortant. <p>Licences logicielles métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licences récurrentes à payer pour les logiciels permettant l'exploitation des données des utilisateurs (logiciels de gestion de la relation client, logicielles de gestion des ressources humaines, gestion d'emails, logiciels bureautiques...), généralement facturé au siège (nombre d'utilisateurs) ; <p>Exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de services sur mesures des activités d'exploitation : - provisioning : Temps passé pour l'allocation <u>manuelle</u> des ressources adaptées à un besoin spécifique d'un client ; - configuration et mises à jour : Temps passé pour la configuration manuelle de mises à jour logicielles ; - support : Temps passé pour le support informatique.
		6518 (65818 en M57)	<p>- acquisition de logiciel</p>
		2051	

1